



**BROCHURE D'ACCUEIL
DU PATIENT HOSPITALISÉ**





- 6 EN HOSPITALISATION
- 10 PRÉVENTION HYGIÈNE
- 10 AUX URGENCES



- 11 EN MATERNITÉ
- 13 EN PÉDIATRIE
- 14 À VOTRE ÉCOUTE



- 15 SERVICES SPÉCIFIQUES
- 17 EN CONSULTATION
- 18 DROITS ET DEVOIRS
DU PATIENT



- 20 EN VISITE
- 22 FIN DE SÉJOUR



- 23 NUMÉROS UTILES





Bienvenue

Vous êtes actuellement hospitalisé dans un de nos établissements.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Pendant votre séjour, nous mettons tout en œuvre pour vous assurer les soins les meilleurs par une médecine de pointe mais aussi par une qualité d'écoute, de respect et d'accompagnement.

L'hospitalisation soulève de nombreuses questions, parfois très pratiques, auxquelles nous avons tenté de répondre en créant cette brochure. Elle vous renseignera sur la vie quotidienne à l'hôpital, sur les différents services dont vous pouvez bénéficier et sur les modalités pratiques de votre séjour.

Toujours soucieux d'améliorer les conditions d'hospitalisation des patients, nous vous serions reconnaissants de nous donner votre avis concernant votre séjour en complétant nos enquêtes de satisfaction (plus d'informations en page 22). Tenant compte de vos remarques et suggestions, nous veillerons à améliorer continuellement la qualité de nos services.

La Direction

LIBRAMONT ET BASTOGNE

Direction médicale :

D^r Olivier CLARINVAL
Secrétariat : 063/55.13.18
directionmedicale.cha@vivalia.be

Direction des soins infirmiers :

M^{me} Bénédicte LEROY
Secrétariat : 063/55.91.12
direction.infirmiere@vivalia.be

Direction de site :

M. Pascal MERTENS
Directeur général
Secrétariat :
063/55.90.32 – 063/55.90.33
direction.generale@vivalia.be

POLYCLINIQUE DE VIELSALM

Direction médicale :
D^r Philippe DELEUSE
063/55.12.11
secretariat.direction.medicale.marche@vivalia.be

WWW.VIVALIA.BE

VIVALIA

regroupe l'ensemble de l'offre hospitalière générale et psychiatrique en province de Luxembourg et dans le sud-namurois.

Vivalia associe :

- 44 communes luxembourgeoises
- 3 communes namuroises
- les Provinces de Luxembourg et de Namur.

Vivalia développe une approche qualitative soutenue par des techniques de pointe dans l'ensemble de ses services hospitaliers et extrahospitaliers, au sein de structures à taille humaine pour garantir des soins de qualité et de proximité.

Vivalia 2025

Vivalia 2025, c'est l'innovation au service de la santé.

Notre projet répond au besoin de réorganiser et moderniser l'offre de soins dans la province de Luxembourg et ses régions limitrophes.

Toutes les informations sur Vivalia 2025 en ligne: www.vivalia-2025.be



Vivalia regroupe en une intercommunale unique :

6 sites hospitaliers :

- Vivalia – Hôpital d'Arlon.
- Vivalia – Hôpital de Virton.
- Vivalia – Hôpital de Libramont.
- Vivalia – Hôpital de Bastogne.
- Vivalia – Hôpital de Marche.
- Vivalia – Hôpital psychiatrique « La Clairière » de Bertrix.

1 polyclinique :

- Vivalia – Polyclinique « Saint-Gengoux » – Vielsalm.

4 Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins (MR-MRS) :

- Vivalia – MR-MRS « Val des Seniors » – Chanly.
- Vivalia – MR-MRS « Résidence des Oliviers » – Saint-Mard (Virton).
- Vivalia – MR-MRS « La Bouvière » – Vielsalm.
- Vivalia – MR-MRS « Domaine de l'Ambra » – Amberloup.

Des Habitations Protégées :

- Habitations Protégées « Famenne-Ardenne » – Bertrix.

1 Maison de Soins Psychiatriques :

- Maison de Soins Psychiatriques « Belle-Vue » – Athus.

3 crèches sur les sites hospitaliers d'Arlon, Libramont et Marche.

Vivalia en quelques chiffres :

- 1 647 lits agréés,
- 40 000 admissions annuelles,
- plus de 350 000 consultations par an,
- 2 600 accouchements,
- 5 000 interventions PIT et SMUR cumulées,
- près de 3 800 membres du personnel,
- près de 600 prestataires de soins indépendants.

Vivalia (siège social)

Chaussée de Houffalize, 1
B-6600 Bastogne (Belgique)

Pour les prises de rendez-vous, merci de vous référer à la liste téléphonique figurant en fin de brochure.

En hospitalisation

Pré-hospitalisation

Le chirurgien a programmé la date de votre intervention : que devez-vous faire ?

Si vous devez subir une intervention chirurgicale, le chirurgien encodera la demande dans le programme informatique. Celle-ci sera automatiquement envoyée à la gestion des lits qui se chargera de réserver un lit dans l'unité adéquate.

Le chirurgien ou l'infirmier (M/F) de consultation vous donnera un dossier comprenant les documents suivants :

- Le questionnaire de santé,
- le consentement pour l'anesthésie,
- un document reprenant des informations diverses (date de l'opération, jour de l'admission, choix de la chambre,...).

En sortant de la consultation, vous passerez au service de pré-hospitalisation avec les documents remis. C'est ici que le rendez-vous avec l'anesthésiste sera pris ainsi que les rendez-vous des différents examens pré-opératoires si nécessaire. En dehors des heures d'ouverture, ce sont les infirmiers de pré-hospitalisation qui prendront contact avec vous par téléphone.

La pharmacie vous contactera pour lister vos médicaments habituels avant votre entrée et ainsi s'assurer de la continuité de votre traitement quotidien.


Vous serez prévenu la veille par SMS de l'heure de votre admission.

La pré-hospitalisation s'assurera que votre dossier soit complet afin de garantir le bon déroulement de votre séjour hospitalier.

Votre admission

Où vous présenter le jour de votre hospitalisation ?

Lors de votre entrée à l'hôpital, il vous faudra accomplir les formalités d'inscription auprès du bureau des admissions situé au rez-de-chaussée (hall d'entrée). Merci de vous y présenter à l'heure fixée.



Lorsque vous vous rendez à l'hôpital pour une hospitalisation, une consultation, un examen, un traitement, une urgence ou non, prenez votre carte d'identité électronique belge et celle de vos enfants avec vous.

 **Obligation lecture carte identité**

Faute d'identification, les frais relatifs à votre séjour à l'hôpital seront totalement à votre charge (y compris la partie couverte par la mutuelle).

Si vous ne disposez pas de votre carte d'identité, vous pouvez présenter une attestation de perte ou de vol ou une vignette de votre mutuelle.

Heures d'ouverture des bureaux :

Libramont

- Bureau des admissions
 - > du lundi au vendredi de 6h30 à 20h00
 - > le samedi, le dimanche et les jours fériés de 7h00 à 20h00.
- Accueil-Information : de 7h00 à 20h00

Après fermeture des guichets dans le hall central, veuillez vous adresser à l'accueil des urgences.

Bastogne

- Bureau des admissions
 - > du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.
en dehors de ces heures, s'adresser à l'accueil)
 - > le samedi, le dimanche et les jours fériés de 7h00 à 20h00.
- Accueil
 - > du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00
 - > samedi et dimanche de 7h00 à 20h00.

Quels sont les documents indispensables ?

- Votre carte d'identité,
- le listing de vos prestataires de soins au domicile (aide familiale, aide ménagère, infirmière à domicile, intervenant paramédical,...),



- votre numéro de compte (en cas de remboursement en votre faveur),
- tout document et/ou carte établissant votre affiliation à une compagnie d'assurance complémentaire,
- en cas d'accident de travail ou d'accident sur le chemin du travail, donner les renseignements relatifs à votre employeur (nom et adresse) et à la police d'assurance (compagnie, numéro de police et date de l'accident),
- le réquisitoire du CPAS si vous dépendez de cet organisme,
- votre carte bancaire,
- l'acompte (payable uniquement par Bancontact ou carte de crédit) devant couvrir les frais qui seront à votre charge,
- si vous habitez à l'étranger, veillez à nous fournir votre carte européenne d'assurance maladie ou équivalent,
- les Invalides de Guerre présenteront également leur carnet médical INIG.

Le Réseau Santé Wallon

Aujourd'hui, devenez acteur de votre santé!

Les hôpitaux de Vivalia adhèrent au Réseau Santé Wallon (RSW). Celui-ci permet aux médecins qui sont amenés à vous soigner d'échanger des documents médicaux informatisés (résultats d'examen, rapports médicaux, courriers...), grâce à une plate-forme de consultation électronique hautement sécurisée. Ce système d'échange d'informations vise à faciliter votre prise en charge dans différentes situations (appel au médecin de garde, admission en urgence, consultation de plusieurs spécialistes, retour à domicile après une hospitalisation...), en toute confidentialité, le Réseau Santé Wallon ayant obtenu l'autorisation du Conseil national de l'Ordre des médecins et de la Commission de la vie privée.

L'adhésion au RSW est gratuite. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser à votre médecin généraliste ou à l'accueil de l'hôpital. Nous vous invitons également à consulter le site Internet du Réseau Santé Wallon : www.rsw.be.

Un formulaire d'inscription vous sera remis lors de votre admission à l'hôpital.

Pourquoi devez-vous remplir un formulaire lors de l'admission?

Le formulaire d'admission est soumis au patient ou à son représentant au plus tard au moment de son admission à l'hôpital. Il s'agit d'une obligation légale en vigueur dans tous les hôpitaux. En cas d'urgence, vous serez pris en charge par le service des urgences. Dans ce cas, les formalités administratives seront remplies le plus rapidement possible en vous rendant auprès du service des admissions (vous même ou un membre de votre famille), muni des documents repris ci-avant. La déclaration d'admission sera signée par le patient et par l'administration de l'hôpital. Ce document, établi en double exemplaire (un pour le patient et l'autre pour l'hôpital), est à conserver.

La déclaration d'admission présente au patient un récapitulatif des principaux montants qui pourront lui être demandés au terme de son hospitalisation. Il ne s'agit nullement d'un devis ou d'une évaluation exhaustive de tous les frais d'hospitalisation. Il n'est, en effet, pas possible, au moment de l'admission, de fixer avec précision le montant qui sera in fine réclamé au patient à l'issue de son hospitalisation.

Que trouvez-vous dans le dossier d'admission?

- Un formulaire sur lequel vous mentionnez votre choix de chambre (commune ou particulière) : il est signé par vous et par la personne qui vous accueille,
- une note explicative sur les conditions financières de votre hospitalisation,
- une liste de prix des produits facturables au cours de votre séjour,
- le formulaire d'inscription au Réseau Santé Wallon.

Important :

Les règles de facturation des suppléments d'honoraires et de chambre sont fixées par arrêté royal. Plusieurs facteurs peuvent influencer les montants de ces suppléments (votre situation d'assurabilité à la mutuelle, le statut du médecin (conventionné ou non), le type de chambre choisi, la durée de votre séjour...). Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service des admissions. Votre mutuelle pourra également vous apporter un complément d'information. Merci de noter que l'octroi d'une chambre particulière implique le paiement, à l'admission, de l'acompte adéquat et l'absence de tout contentieux financier avec l'hôpital. Outre le supplément lié à l'hôtellerie, le choix d'une chambre particulière peut entraîner une majoration de tous les honoraires médicaux.

Comment faire intervenir votre assurance hospitalisation ?

Une convention de collaboration entre nos hôpitaux et certaines compagnies d'assurance a pour objet l'application du tiers-payant.

Plusieurs systèmes sont mis en place à ce jour :

■ **Medicard de DKV :**

Si vous disposez de la Medicard de DKV, présentez-la au guichet d'admission. La compagnie d'assurance à l'origine de ce système a prévu un espace réservé sur son site Internet afin que le personnel d'accueil au guichet des admissions puisse vérifier votre situation en termes d'assurance hospitalisation. Si tout est en ordre, l'hôpital enverra directement la facture d'hospitalisation à la compagnie d'assurance.

■ **Le système Assurcard :**

Le système Assurcard permet aux patients, via une carte d'accès, d'encoder les données relatives à leur hospitalisation. Il est préférable de vous présenter au guichet d'admission avant de vous rendre à la borne Assurcard. L'acceptation de la prise en charge par Assurcard vous sera confirmée par l'employé de l'accueil. Le système Assurcard regroupe plusieurs compagnies d'assurance.

■ **Medi-Assistance :**

Le système Medi-Assistance regroupe les trois compagnies d'assurance suivantes : AXA-IPA (Inter Partner Assistance), AG Insurance et Winterthur. Après confirmation écrite de votre assureur vous donnant droit à l'application du tiers-payant, l'hôpital adressera directement votre facture à votre compagnie d'assurance.

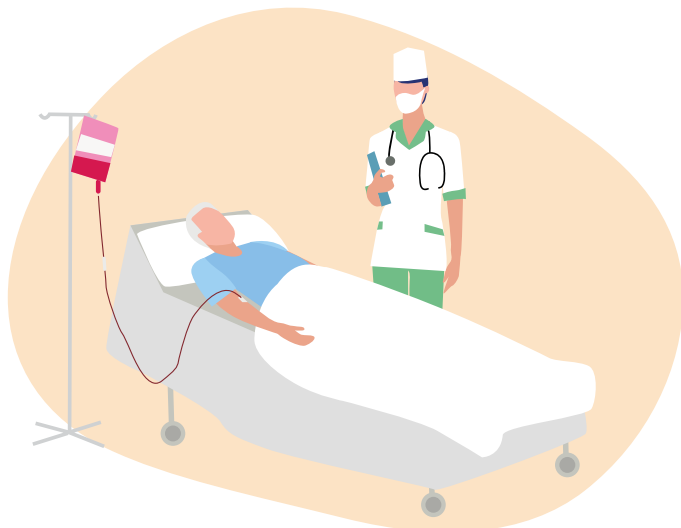
■ **Solidaris** (pour les chambres communes uniquement)

■ **Mutualité neutre**

Devez-vous payer un acompte ?

Lors de votre admission, il vous sera demandé de verser un acompte. Le paiement se fait uniquement par carte bancaire. Cet acompte est légal et obligatoire même si vous avez souscrit une assurance hospitalisation (à l'exception de DKV, Assurcard et Médi-Assistance après acceptation de la prise en charge de votre facture). Cette provision couvrira les premiers frais. Elle sera renouvelée si votre hospitalisation se prolonge au-delà de 7 jours. Le montant total de vos acomptes sera déduit de votre facture. L'octroi d'une chambre particulière n'est garanti qu'aux patients en ordre de paiement régulier des acomptes. Avant votre arrivée à l'hôpital, vérifiez bien si vous êtes en ordre vis-à-vis de votre mutuelle. Si vous ne l'êtes pas, la totalité des frais d'hospitalisation vous sera facturée après la sortie.

i Voir également le chapitre Urgences p.10.



Votre arrivée à l'hôpital

Recommandations aux patients

Que devez-vous emporter ?

N'oubliez pas d'emporter :

- les documents médicaux relatifs à votre hospitalisation : lettre du médecin généraliste, carte de groupe sanguin, radiographies,
- la liste de vos médicaments pour les traitements en cours,
- les courriers relatifs au remboursement des traitements via le médecin conseil des mutuelles,
- votre nécessaire de toilette : peigne/brosse, brosse à dents, dentifrice, rasoir, savon, essuies et gants de toilette,
- robe de chambre, pyjamas/robes de nuit, linge de corps, pantoufles fermées,
- un thermomètre.

Évitez d'emporter :

- des bijoux,
- une somme d'argent importante. Toutes les chambres sont équipées d'un coffre-fort. Cependant, n'oubliez pas que vous êtes seul responsable de vos effets personnels.

En cas d'incendie :

Dans votre chambre :

- quittez la chambre en fermant soigneusement votre porte,
- prévenez l'infirmier (M/F) de votre étage.

Dans un autre lieu :

- restez dans votre chambre avec porte et fenêtres fermées,
- attendez les instructions du personnel ou des services de secours,
- conservez votre calme.

Interdiction de fumer :

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la législation belge interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif (hôpitaux, gares, aéroports, entreprises,...). L'hôpital de Libramont ne fait pas exception à la règle, c'est pourquoi nous vous demandons de ne pas fumer au sein de l'hôpital.

Interdiction de boire de l'alcool

Durant votre séjour, il vous est demandé de :

- prévenir l'infirmier (M/F) lorsque vous vous absentez du service (N.B. : l'hôpital ne peut être tenu pour responsable de quelqu'accident qui surviendrait en-dehors de son enceinte),
- laisser la porte de votre chambre fermée pour votre sécurité et celle des autres malades,
- ne pas consommer de boissons alcoolisées,
- ne pas poser des bouteilles ou autres objets sur les tablettes extérieures des fenêtres, leur chute pouvant blesser les passants.

i Voir également le chapitre Visites p.20.

Votre arrivée dans la chambre

Comment se passe votre arrivée dans l'unité de soins ?

Si vous le souhaitez, une personne bénévole vous guidera jusqu'à votre unité de soins ; elle remettra vos papiers d'admission à l'infirmier (M/F) responsable qui vous aidera à vous installer dans votre chambre. Vous pourrez lui poser toutes les questions qui vous préoccupent.

Comment reconnaître le personnel de la clinique ?

Chaque personne employée par l'hôpital porte un badge d'identification comportant son nom, son prénom et sa fonction.

Pourquoi devez-vous porter un bracelet d'identification ?

Le bracelet d'identification obligatoire vous sera placé au poignet. Cette mesure vise à améliorer votre sécurité lors des différents déplacements, examens ou interventions au sein de nos établissements.

Est-il possible de choisir ses repas ?

Durant votre séjour, il vous est possible de faire des choix et d'apporter certaines modifications aux menus qui vous sont proposés, pour autant que le régime alimentaire prescrit par votre médecin vous le permette. Le personnel de l'unité de soins transmettra les changements à l'équipe de cuisine.

Dans la limite de ses possibilités, elle mettra tout en œuvre pour satisfaire vos demandes. Si vous désirez équilibrer votre alimentation ou si vos convictions philosophiques vous interdisent certains aliments, si vous avez perdu l'appétit et/ou perdu du poids de manière involontaire, n'hésitez pas à demander le passage de notre équipe de diététiciens (M/F). Elle vous aiguillera dans vos choix alimentaires et se tiendra à votre disposition pour des informations complémentaires.

Vos accompagnants (uniquement en chambre privée et dans le service pédiatrie) peuvent recevoir les repas en chambre s'ils le désirent. La réservation des repas se fait au service accueil hospitalisation pour 9h15 pour le dîner et pour 13h15 pour le souper et le petit déjeuner du lendemain.

Les tarifs des repas accompagnant sont disponibles à l'accueil.

Le restaurant, situé au niveau -1, est accessible aux accompagnants et aux visiteurs de 11h30 à 13h30.

Que trouvez-vous dans la chambre ?

Suivant le choix effectué lors de votre inscription et selon disponibilité (chambre à deux lits ou chambre privée), vous disposerez dans chaque catégorie d'un cabinet de toilette, d'une télévision, d'un coffre-fort et d'un appel personne. Pour des raisons d'hygiène, uniquement des fleurs coupées sont acceptées (pas de terre, ni fleurs artificielles).

Quelle que soit la chambre que vous occupez, les soins médicaux et infirmiers, les repas et l'intendance générale sont de qualité identique.

Comment recevoir du courrier durant votre séjour ?

Votre courrier peut vous être adressé personnellement à l'hôpital ; il vous parviendra quotidiennement pour autant que votre nom, prénom, numéro de chambre et votre unité de soins soient clairement libellés sur l'enveloppe. Attention, les dames sont hospitalisées sous leur nom de jeune fille. Si vous souhaitez envoyer du courrier, vous pouvez le déposer au bureau de l'hôtesse. Si vous éprouvez des difficultés à vous déplacer, adressez-vous à l'infirmier (M/F) qui le fera parvenir au bureau.

Le téléphone

Libramont

Toutes les chambres sont équipées de téléphone. Le patient reçoit les communications et cela sans paiement de location. Il n'est plus possible d'effectuer des appels à partir des chambres.

Pour joindre votre chambre : composer le numéro général de l'hôpital (063/55.13.00) puis sélectionner l'option 2.

Nous nous permettons de vous rappeler que l'utilisation des GSM est strictement interdite en néonatalogie, dans les unités de soins intensifs, aux blocs opératoires, au scanner, en cardiologie, au laboratoire, et dans les salles d'accouchement car ils peuvent perturber le fonctionnement des appareils médicaux. Merci pour votre compréhension.

Bastogne

- Le téléphone est disponible dans chaque chambre.
- Pour joindre votre chambre : composer le numéro général de l'hôpital (063/55.16.00) puis sélectionner l'option 2.

Le téléviseur

Un téléviseur est à votre disposition. Adressez-vous au guichet information dans le hall d'entrée pour connaître les modalités d'utilisation.

Besoin des services d'un coiffeur, d'un pédicure, qui contacter ?

Si vous avez besoin d'un coiffeur, d'un pédicure, adressez-vous à l'infirmier (M/F) qui vous renseignera.

Les lits d'accompagnants

Un lit peut être mis à disposition de l'accompagnant. Merci de vous renseigner auprès de l'infirmier (M/F) de votre unité de soins. Ce service est payant. Vous pouvez demander les tarifs à l'accueil.

Location ou achat de béquilles

Le kinésithérapeute du service vous fournira les béquilles nécessaires pendant et après votre hospitalisation. Les tarifs sont disponibles à l'accueil. Si vous avez besoin de béquilles suite à une consultation, veuillez vous adresser au service accueil hospitalisation.

Wifi

- Libramont : le patient doit demander un code personnel à l'accueil.
- Bastogne : un QR code est affiché et changé chaque semaine.

La prévention hygiène

La prévention des infections associées aux soins et le rôle du patient hospitalisé au niveau hygiène

Une infection est dite liée aux soins ou nosocomiale lorsqu'elle est acquise au cours d'un séjour hospitalier. Elle peut être liée aux actes thérapeutiques réalisés par les équipes soignantes, mais peut être également la conséquence d'une hygiène défectueuse du patient en cours d'hospitalisation.

Quelques règles simples participent efficacement à la prévention des infections nosocomiales.

Se laver les mains :

- après être allé aux toilettes,
- avant et après avoir mangé,
- si les mains sont sales,
- après vous être mouché ou après avoir éternué ou toussé,
- en entrant et en sortant de la chambre d'hôpital.

N'hésitez pas à vous désinfecter les mains aussi !

Veiller à une hygiène corporelle satisfaisante :

- toilette quotidienne au savon (utiliser exclusivement un savon liquide présenté en flacon muni d'un dispositif distributeur),
- brossage pluriquotidien des dents et/ou entretien soigneux des prothèses dentaires,
- port de linge propre.

Respecter les consignes

diffusées par les équipes soignantes

Exemples : port du masque, maintien de la personne dans sa chambre, lors d'isolements infectieux,...

Lorsque vous toussez,

éternuez ou que vous vous mouchez :

- utiliser un mouchoir en papier tout en couvrant votre nez et votre bouche,
- éliminer le mouchoir dans la poubelle avec couvercle la plus proche, ensuite, lavez ou désinfectez-vous les mains.

Ces recommandations ont pour but de limiter la diffusion d'agents infectieux et en particulier en périodes épidémiques (exemple : grippe saisonnière, etc.).

Respecter les protocoles imposés par les professionnels avant réalisation d'un acte technique à risque infectieux

Exemple : préparation avant une opération chirurgicale ou un acte invasif.

Ne pas toucher aux cathéters, sondes, drains, qui ont été mis en place

Faire appel aux équipes soignantes en cas de difficultés ou de douleurs en provenance de ces dispositifs.

Ne pas toucher aux cicatrices opératoires ainsi qu'aux pansements

En cas de problématique spécifique, le personnel vous donnera le document d'information et les explications complémentaires.

Votre arrivée aux urgences

Le service des urgences pour qui ?

Le service des urgences fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Cette unité est destinée au traitement des patients dont l'état requiert des soins urgents. Les médecins et les infirmiers (M/F) du service sont spécialisés dans la prise en charge de situations aiguës.



Nous avons besoin de temps pour :

- établir le diagnostic et parfois installer le traitement,
- faire appel à un spécialiste,
- recevoir le résultat de vos examens (laboratoire, imagerie médicale,...),
- le cas échéant, libérer un lit d'hospitalisation provisoire dans le service ou organiser votre transfert,
- continuer à nous occuper des patients qui arrivent en situation d'urgence vitale.

Quand se rendre au service des urgences ?

Contactez d'abord votre médecin traitant ou le médecin de garde. Il vous aidera à apprécier le degré de gravité et vous donnera les premiers soins. Si nécessaire, il vous dirigera vers les urgences.

Attention : le service des urgences n'est pas un service de consultation.

Pourquoi « urgences » rime parfois avec « patience » ?

La rapidité de la prise en charge est liée à la gravité de votre état et à celle des autres patients. Nous ne pouvons pas nécessairement vous assurer une prise en charge immédiate et vous serez peut-être amené à devoir patienter.

Quels sont les documents indispensables ?

- Carte d'identité,
- carte européenne pour les patients assujettis à une Caisse de Maladie étrangère,
- le cas échéant les documents que vous a remis le médecin généraliste,
- en cas d'accident (du travail, sur le chemin du travail, à l'école, dans un club sportif, ...), les renseignements d'assurance (compagnie et numéro de police) et/ou d'employeur.

📞 Hôpital de Libramont : 063/55.43.80
Hôpital de Bastogne : 063/55.48.51

📖 **Voir également les chapitres :
Hospitalisation (Admission) p.6, Visites p.20**



Votre arrivée en Maternité

Vous êtes enceinte, vous souhaitez accoucher à l'hôpital de Libramont? Où trouver des informations?

À l'hôpital de Libramont sont organisées des séances d'information et de préparation à l'accouchement. L'objectif est de proposer aux futurs parents un espace de rencontre, d'échange et d'information pour leur permettre de vivre plus sereinement et plus activement l'aventure de la grossesse et de l'accouchement.

Une équipe pluridisciplinaire, composée de gynécologues, de pédiatres, de sages-femmes, d'infirmières, d'assistantes sociales ainsi que d'une psychologue, vous accompagnera tout au long de votre grossesse ainsi qu'après la naissance de votre enfant.

Pour un suivi optimum, nous vous invitons à nous rencontrer dès la 12^e semaine de grossesse.

Un accompagnement personnalisé vous sera proposé : consultations prénatales, consultations d'allaitement pendant et après la grossesse, préparation affective à la naissance (haptonomie), préparation individuelle, hypnonaissance, sophrologie, tabacologie, acupuncture et massages pour bébés.

Reconnu par le label « Hôpital Ami des Bébés » en 2010, l'hôpital de Libramont vise à soutenir une démarche de qualité en faveur de la proximité mère-enfant et de l'allaitement maternel, en créant un climat favorable à l'accueil et au bien-être du nouveau-né, dans le respect de ses rythmes et besoins essentiels. Des séances de préparation en groupe sont proposées : gymnastique prénatale en salle, préparation en piscine et atelier de portage.

Trois séances d'information gratuites sont organisées par une sage-femme sur trois thèmes différents :

- **1^{re} soirée** : la grossesse et l'accouchement
- **2^e soirée** : les premiers jours de vie du nouveau-né : ses besoins, son alimentation (au sein ou au biberon)
- **3^e soirée** : approcher la naissance en douceur : comment gérer la douleur.

Ces séances ont en principe lieu le troisième jeudi du mois à 20h (cafétéria, niveau -1). Vous pouvez bien entendu assister uniquement à celle(s) qui vous intéresse(nt) le plus.

Gymnastique prénatale en salle
6 séances.

Renseignements et inscriptions :

M^{me} Janick LEQUEUX : 061/25.57.85 – 0476/22.22.85.

M^{me} Christiane BAIJOT : 061/53.36.49 – 0476/37.93.73.

Préparation prénatale en piscine
6 séances.

Renseignements et inscriptions :

M^{me} Christine ROBERT : 0491/20.53.91

Préparation affective à la naissance
(haptonomie)

Renseignements et inscriptions :

M^{me} Christine ROBERT : 0491/20.53.91

Hypnonaissance

Renseignements :

M^{me} Jennifer GILOT : 0493/10.62.97

Sophrologie

M^{me} Pauline PIRLOT : 0499/11.96.90

Préparation individuelle à la naissance

Renseignements :

M^{me} Jennifer GILOT : 0493/10.62.97

Les informations concernant chaque préparation, le coût et l'organisation vous seront transmises par la sage-femme référente.

Consultations d'allaitement

063/55.44.03

Portage

M^{me} Angélique HABAY : 0476/85.57.88

Hôpital de Libramont :
063/55.42.90

Voici ce que nous vous conseillons d'emporter pour votre séjour à la maternité :

Pour la maman :

- vêtements confortables pour la journée, chemises de nuit ou pyjamas, peignoirs, pantoufles,
- slips, soutiens-gorge (si vous souhaitez allaiter, prévoyez des soutiens-gorge d'allaitement),
- essuie-éponges (au moins 5), gants de toilette (au moins 5), nécessaire de toilette,
- mouchoirs.

Pour le bébé :

- chemises ou body (minimum une par jour),
- brassières ou grenouillères (minimum une par jour),
- chaussons, chaussettes,
- essuie-éponges (8), gants de toilette (5), brosse à cheveux, bavoirs.

Pour le moment de l'accouchement, nous vous conseillons de prévoir dans un sac à part :

- 1 chemise de nuit ou blouse de pyjama, 1 gant de toilette et 1 essuie pour maman,
- 1 body, 1 pyjama, 1 bonnet pour bébé,
- vous pouvez aussi apporter des CD pour écouter de la musique pendant votre travail.

Ce qu'il ne faut pas apporter :

- les draps, les langes pour le séjour,
- les bandes hygiéniques, les compresses stériles, les protège-seins.

Votre hospitalisation en Maternité

Qu'en est-il de la durée de séjour ?

- La durée de l'hospitalisation est fixée pour un accouchement à 3 jours (J 0 = J accouchement).

Quand et comment préparer le séjour en maternité ?

Préparez votre valise dès le début du 3^e trimestre, de façon à ne pas devoir le faire dans l'empressement du départ si celui-ci arrive un peu plus tôt que prévu.

Qu'en est-il de la déclaration de naissance ?

Vous devez déclarer la naissance à la maison communale de Libramont, dans les 15 jours qui suivent l'accouchement.

Si vous n'êtes pas mariés, il est souhaitable de vous présenter ensemble à l'administration communale de votre choix quand votre grossesse est confirmée.

Vous devez vous munir d'un certificat de grossesse en vue de faire la reconnaissance anticipée si vous le désirez.

Selon votre situation, vous avez besoin de différents documents (adressez-vous à l'administration communale au préalable pour savoir de quels documents vous devez disposer).

Quels sont les documents indispensables ?

- La carte d'identité,
- tout document et/ou carte établissant votre affiliation à une compagnie d'assurance complémentaire,
- votre carte bancaire,
- le carnet de mariage,
- la carte de groupe sanguin des futurs parents,
- le carnet de consultations.

Une pré-inscription à l'accueil est souhaitée à partir de 14 semaines de grossesse, afin de faciliter les démarches administratives lors de votre hospitalisation.

**➤ Voir également les chapitres :
Hospitalisation (Admission) p.6,
Urgences p.10,
Visites p.20.**

Votre enfant doit entrer en Pédiatrie

Votre enfant a besoin de soins et va être hospitalisé. Les pédiatres ainsi que les infirmiers (M/F) vont se mobiliser pour vous accueillir, vous encadrer au mieux et être à votre écoute durant le séjour de votre enfant. Chaque jour, votre enfant sera examiné par un pédiatre et la garde médicale est assurée 24h/24.

Comment préparer un enfant pour une intervention chirurgicale ?

Libramont

Lors de la visite chez le chirurgien, l'enfant et ses parents sont aiguillés vers le service de préhospitalisation pour convenir du jour de l'intervention, planifier la visite chez l'anesthésiste et recevoir quelques informations relatives au déroulement du séjour. Pour aborder en douceur le thème de l'hospitalisation, l'enfant recevra un livret qu'il pourra consulter en toute quiétude à la maison avec ses parents. Ce livret présente, sous forme d'une petite bande dessinée, l'histoire d'un enfant qui, comme lui, a dû subir une intervention chirurgicale.

Une vidéo est disponible sur notre site internet pour présenter le déroulement du séjour en pédiatrie.



Des activités sont-elles organisées pour les enfants hospitalisés ?

Les P'tits Loups :

L'asbl «Les P'tits Loups» est une équipe composée de volontaires qui, du lundi au vendredi, se tiennent à la disposition des enfants hospitalisés en unité pédiatrique à Libramont. Le but est d'accompagner l'enfant durant son séjour à l'hôpital en étroite collaboration avec le personnel médical et soignant. Les bénévoles vont à la rencontre des enfants et leur proposent diverses activités ludiques, à pratiquer dans la salle de jeux ou en chambre en fonction de la pathologie des jeunes hospitalisés : lecture, jeux de société ou jeux individuels, loisirs créatifs, ateliers

de peinture ou dessin. Par ailleurs, une personne engagée par l'hôpital travaille en collaboration avec l'asbl afin de proposer des activités ludiques et culturelles aux enfants, afin que leur séjour soit plus agréable.

Clowns relationnels :

Environ tous les 15 jours, dans la mesure de leurs possibilités, les enfants hospitalisés bénéficient de la visite des clowns.

Le clown relationnel est pratiqué par des bénévoles qui ont été longuement formés à cette pratique.

La santé se nourrit de gaieté, c'est une force vitale étonnante qui permet de surmonter fatigue et malheur, de réinventer les conditions de la vie. Les clowns à l'hôpital, c'est l'ouverture du cœur, la complicité et le plaisir partagé avec l'enfant, le jeu comme

voie royale du soin, la dédramatisation, tout en laissant la place à toutes les émotions... sans oublier les parents qui retrouvent aussi souvent le sourire ou laissent couler leurs larmes.

Pouvez-vous rester près de votre enfant ?

Pendant son séjour, votre rôle de parent reste essentiel. Le père ou la mère peut rester auprès de son enfant jour et nuit en sachant que les soins et la surveillance sont assurés par l'équipe soignante. Le service met à disposition des lits d'appoint ou des fauteuils si vous souhaitez rester la nuit. Il est souhaitable d'avertir l'équipe soignante lorsque vous vous absentez.

Quels sont les horaires de visite ?

Pour les papas et mamans, il n'y a pas d'heures de visite. Ils sont les bienvenus en permanence, sauf la nuit où il est recommandé que seul un des deux parents reste. Pour la famille, les visites sont autorisées de 14h à 18h. Toutefois, pour des raisons médicales, certaines restrictions seront émises quant à l'horaire, le nombre et l'âge des visiteurs.

Devez-vous apporter du linge ?

L'hôpital n'assure aucune fourniture de linge personnel.

Il ne faut pas oublier d'apporter :

- son nécessaire de toilette (gants, serviettes),
- des vêtements légers + pyjama ou chemise de nuit,
- des pantoufles,
- un doudou éventuel ou tout ce qui peut rassurer l'enfant.

L'hôpital fournit les langes et tout ce qui est nécessaire pour l'alimentation (poudre de lait inclus).

Quels sont les documents indispensables ?

- Les résultats des examens et radiographies déjà réalisés,
- les documents émanant du médecin traitant ou d'autres médecins si vous en disposez (en rapport avec le motif d'hospitalisation).

Aides bénévoles à votre écoute



Aides bénévoles présentes dans la clinique :

L'asbl «Les P'tits Loups» :

Une équipe composée de volontaires qui, du lundi au vendredi, se tiennent à la disposition des enfants hospitalisés en unité pédiatrique à Libramont. Les bénévoles vont à la rencontre des enfants et leur proposent diverses activités ludiques, à pratiquer dans la salle de jeux ou en chambre en fonction de la pathologie des jeunes hospitalisés.

Christina ARNOULD, Présidente : 0499/42.25.96

Les Clowns relationnels :

Libramont

Tous les 15 jours, les enfants hospitalisés bénéficient de la visite des clowns, dans la mesure de leurs possibilités. Le clown relationnel est pratiqué par des bénévoles qui ont été longuement formés à cette pratique.

Bastogne

Une fois par mois, les patients de gériatrie bénéficient de la visite des clowns. La santé se nourrit de gaieté, c'est une force vitale étonnante qui permet de surmonter fatigue et malheur, de réinventer les conditions de la vie. Les clowns à l'hôpital, c'est l'ouverture du cœur, la complicité et le plaisir partagé avec le patient, le jeu comme voie royale du soin, la dédramatisation, tout en laissant la place à toutes les émotions.

L'aide aux malades souffrant de dépendances :

Alcooliques Anonymes :

A Libramont, un groupe d'anciens malades est présent pour aider les personnes qui en ont besoin à résoudre leur problème d'alcool. Réunion chaque vendredi à 20h00 (salle de réunion du 4^e étage du bâtiment E, salle Archimède).

Personne de contact : 063/55.23.94 (service social).

Permanence téléphonique 24h/24 des Alcooliques Anonymes : 085/24.03.22 – 085/21.40.40.

Site Internet : www.alcooliquesanonymes.be

Vie Libre :

Aide les malades alcooliques et leurs proches dans leur guérison, lutte contre les causes directes et indirectes de l'alcoolisme, mène une action de prévention auprès des jeunes et aide à la réinsertion des personnes guéries. A Libramont, réunion chaque lundi à 20h00 (cafétéria -1 du bâtiment A).

Vie Libre soutient également les malades alcooliques et leurs proches. Informations : 061/41.45.09.

Site Internet : www.vielibre.be.

Centre d'études et de prévention alcool – drogues :

Le centre d'études et de prévention alcool-drogues aide et participe aux actions de prévention contre la toxicomanie. Informations : 084/31.20.32.

«S.O.D.A.» :

«S.O.D.A.» (accueil, écoute, information sur les assuétudes et la dépendance) : 084/32.01.09.

Émotifs anonymes

Les émotifs anonymes sont des hommes et des femmes qui ont décidé de prendre une attitude positive face à leur problème d'émotion. Réunion à Libramont chaque mercredi à 20h00 (4^e étage du bâtiment E, salle Archimède).

Personne de contact : 061/27.85.88.

Acces Asbl

Soins palliatifs à domicile

Infirmière : 0477/22.16.77 (24h/24).

Assistance morale, religieuse ou philosophique

Libramont

Si vous le désirez, vous pouvez demander et recevoir la visite d'un représentant de votre religion ou bien d'un conseiller laïc. Vos convictions philosophiques ou religieuses seront scrupuleusement respectées. Vous trouverez à la fin de votre document d'admission les coordonnées des personnes qui sont à votre disposition dans notre hôpital. Toutefois, vous pouvez demander la visite d'un autre représentant de votre religion ou d'un autre conseiller laïc. Dans ce cas, il faut nous donner son nom, son adresse et son numéro de téléphone. Nous essaierons de vous donner satisfaction dans toute la mesure du possible. Seules les personnes ayant sollicité l'assistance d'un ministre du culte de leur choix ou d'un conseiller laïc en complétant le document mis à leur disposition recevront sa visite.

La chapelle est ouverte à tous. Elle est située au -1 du bâtiment A. La messe y est célébrée tous les vendredis à 16h00.

Bastogne

Si vous le désirez, vous pouvez demander et recevoir la visite d'un représentant de votre religion ou bien d'un conseiller laïc. Vous trouverez sur le formulaire ci-joint les coordonnées des personnes qui sont à votre disposition dans notre hôpital. Dans ce cas, veuillez remplir ce formulaire et le remettre à un infirmier (M/E).

Toutefois, vous pouvez demander la visite d'un autre représentant de votre religion ou d'un autre conseiller laïc. Il faut alors nous donner son nom, son adresse et son numéro de téléphone. Nous essaierons de vous donner satisfaction dans toute la mesure du possible.

Les services spécifiques

Service social

Le service social est à votre disposition :

- pour vous donner tous renseignements d'ordre social, familial, administratif, ...
- pour examiner avec vous les réponses à apporter aux difficultés matérielles, financières et psychologiques,
- pour organiser votre sortie de l'hôpital et vous informer des différentes possibilités d'aide (maison de convalescence, de repos, services d'aide à domicile, ...).

Demandez à l'infirmier (M/F) en chef le passage de l'assistante sociale.

Libramont

063/55.23.94
063/55.24.00
063/55.23.97
063/55.24.06
063/55.24.03

Bastogne

063/55.49.67

Aides à disposition pour les patients atteints d'un cancer

Programme HOPE :

Les kinés proposent un programme qui vise à encourager une activité physique adaptée afin de réduire les effets secondaires de la maladie et des traitements tels que la fatigue, la fonte musculaire et les douleurs articulaires, tout en minimisant les risques de récidence.

Le programme améliore l'efficacité des traitements et la qualité de vie des patients.

Lors de leur traitement en hôpital de jour, les patients peuvent également faire du vélo avec le programme « Fietslabyrinth » qui permet de découvrir plus de 600 destinations touristiques.

Pour prendre RDV ou pour plus d'informations, vous pouvez contacter Yannick Wampach (kiné de l'hôpital de jour) au 063/55.61.77 ou le secrétariat kiné au 063/55.61.72.

Aide psychologique :

Un suivi psychologique spécifique à l'oncologie est proposé aux patients souffrant d'un cancer.

Lors de son 1^{er} traitement à l'hôpital de jour, la psychologue se présente au patient et discute de la prise en charge psychologique envisagée par le patient. Les psychologues dédiées au service sont M^{me} Rossignol (063/55.62.84) et M^{me} Gueibe (063/55.62.89).

Bien-être :

Vivre avec un cancer est souvent source de stress, d'anxiété et/ou de perturbation de l'image de soi, ce qui peut impacter d'autant plus la qualité de vie. C'est pour ces raisons que la salle bien-être a été créée en collaboration avec l'ASBL « Les rayons de l'espoir » dans le service d'hôpital de jour d'oncologie pour permettre au patient de vivre un moment hors du temps en dehors des soins.

Les soins bien-être proposés aux patients sont divers et évoluent en fonction des bénévoles présents (réflexologie, sophrologie, reiki, etc.).

Vous pouvez prendre RDV au secrétariat d'oncologie au 063/55.13.24.

De plus, lors des traitements en hôpital de jour, un casque de relaxation en réalité virtuelle peut être proposé aux patients en fonction de leur besoin.

Coordination des soins oncologiques (CSO)

L'infirmière coordinatrice est à la disposition des patients ainsi que de leurs proches tout au long de la maladie.

Qui sont les infirmières coordinatrices à Libramont ?

- Amandine Renoirt : Infirmière coordinatrice de la Clinique du sein :
Libramont : 063/55.49.00 (secrétariat oncologie : 063/55.13.24 – secrétariat gynécologie : 063/55.13.11)
- Jessica Gobeaux (063/55.42.66) et Françoise Genin (063/55.64.66) : Infirmières coordinatrices de soins en oncologie

Elles sont directement joignables par les patients, par leurs proches, à la demande de tout professionnel tant médecin que soignant.

Quel est le rôle de l'infirmière coordinatrice ?

- Elle accompagne les patients dans toutes les phases de la prise en charge thérapeutique,
- elle apporte un soutien continu dès le moment de l'annonce du diagnostic jusqu'à la fin de la prise en charge,
- elle informe et oriente les patients vers les professionnels pouvant répondre plus particulièrement à leur demande,
- elle intervient en complément et en collaboration avec les différentes équipes rencontrées tout au long du parcours thérapeutique (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie et hormonothérapie, ...).

Clinique de la ménopause

Libramont

Secrétariat : 063/55.13.11

Revalidation neuro-locomotrice

Libramont

Les objectifs :

- développer le potentiel de la personne à la suite d'un accident, d'une maladie neurologique ou d'une intervention orthopédique;
- réduire les incapacités de la personne et compenser les situations de handicap;
- permettre à la personne un retour à une autonomie dans ses habitudes de vie ou une adaptation de celles-ci en fonction de ses capacités.

La liaison psychologique psychiatrique et liaison alcool

Bastogne

063/55.48.89

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

Médecins spécialisés, infirmiers, aides-soignantes, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, neuropsychologue, psychologue, logopèdes, assistante sociale.

Avec cette équipe de professionnels, vous participerez à l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé. Vous établirez vos objectifs et participerez aux différents traitements afin d'améliorer votre autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Les outils :

Le centre dispose d'une piscine et de salles de réadaptation dotées d'équipements spécialisés.

Clinique de la douleur

Le soulagement adéquat de la douleur, tant aiguë que chronique, fait explicitement partie des objectifs de l'hôpital.

1. Le Centre de la douleur

Prise en charge de la douleur sub-aiguë et chronique

- Médecin responsable : D^r Vinciane Magotteaux
- Infirmières spécialisées en algologie : permanence infirmière 063/55.43.91.

L'approche multidisciplinaire de la douleur permet :

- une approche élargie de la douleur chronique,
- une prise en charge personnalisée de la douleur,
- une adaptation de votre situation,
- des traitements de pointe.

L'équipe du Centre de la douleur se compose de médecins spécialistes, d'une infirmière spécialisée en algologie, d'une psychologue spécialisée en gestion de la douleur et hypnose, d'un service de médecine physique et rééducation, de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, d'une assistante sociale et d'un secrétariat.

2. Le traitement adéquat de la douleur aiguë chez les patients hospitalisés

L'équipe soignante de l'étage dans lequel vous êtes hospitalisé est la première impliquée dans l'évaluation et le traitement de votre douleur. Signalez-lui toute douleur et toute persistance de celle-ci malgré le traitement antalgique reçu. En concertation avec votre médecin, une équipe spécialisée en algologie pourra remettre un avis quant à la prise en charge de votre problème douloureux.



Centre Éclore

Libramont

Centre de réadaptation pédiatrique pour enfants infirmes moteurs cérébraux

Les objectifs :

- prise en charge précoce de l'enfant dans sa globalité,
- traitement d'enfants porteurs de déficits fonctionnels (à court terme, long terme ou chroniques),
- établissement et maintien d'un partenariat entre les rééducateurs, les parents et l'entourage autour d'un projet de vie pour l'enfant.

L'équipe :

médecins (physiothérapeute, orthopédiste, neuro-pédiatre), assistante sociale, logopède, psychologue, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens.

Les outils :

une piscine, un manège, des salles de réadaptation, un milieu extérieur, une classe maternelle (type 4), une classe primaire (type 4).

Renseignements au 063/55.63.85 (permanence téléphonique de 08h30 à 12h00).

Le patient diabétique

Libramont

- Le pied diabétique : 063/55.44.27
- Convention du patient diabétique : 063/55.13.25 (secrétariat endocrino-diabétologie)
- Infirmière diabétologie : 063/55.44.12

Bastogne

Secrétariat convention diabète : 063/55.16.34

École du dos

Libramont

François Debruycker : 063/55.61.58

Équipe mobile de soins continus et palliatifs

Libramont

Equipe Mobile d'Accompagnement et de Soins Continus : 063/55.64.70 (du lundi au vendredi de 9h à 16h)

Bastogne

Equipe mobile : 063/55.48.88

PMA

(Procréation Médicalement Assistée)

Libramont

Ce service vient en aide aux couples rencontrant des difficultés pour concevoir un enfant (fécondation in vitro, transferts d'embryons, insémination, spermogrammes, ...).

Renseignements : secrétariat : 063/55.43.25 (entre 8h30 et 16h00).

Autres services

Libramont

- Stomathérapie : Aide à l'appareillage des stomies : 063/55.42.30 – 063/55.64.65
- Service de médecine physique et kinésithérapie
Secrétariat : 063/55.61.59
Responsable : François De Bruycker : 063/55.61.58

Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) Luxembourg

Le Centre de Prise en Charge des Violences Sexuelles (CPVS) Luxembourg, situé à l'hôpital Vivalia d'Arlon, accueille toutes les victimes de violences sexuelles sans distinction (femmes, hommes, membres de la communauté LGBTQI+ et enfants) et propose une prise en charge médicale, médico-légale ainsi qu'un soutien psychologique aux victimes.

Si la victime émet le souhait de déposer plainte, le centre fait appel à des inspecteurs de police spécialisés qui peuvent prendre le dépôt de plainte sur place, dans un local spécialement aménagé. Des auditions vidéo-filmées sont possibles pour les victimes mineures.

L'objectif est de fournir aux victimes un espace réconfortant, où elles pourront recevoir des soins, une aide psychologique et déposer plainte en un seul et unique lieu.

Les proches sont également bienvenus au CPVS : ami.e, partenaire, parent, tuteur.trice, professionnel.le ou toute autre personne de confiance.

N'hésitez pas à contacter le CPVS pour obtenir un premier soutien, des explications et des conseils :

- Tél. : 063/55.63.30
- Email : cpvslux@vivalia.be
- Accès via les urgences de l'hôpital Vivalia d'Arlon (Rue des Déportés 137, 6700 Arlon).

En consultation

Comment se présenter à une consultation ?

Les consultations se donnent uniquement sur rendez-vous.

EN PRATIQUE

- Lors de chaque consultation, veuillez vous présenter un quart d'heure avant la consultation au service d'admission des patients (rez-de-chaussée), guichets consultations, muni de vos papiers d'identité ainsi que de votre carte européenne d'assurance maladie (pour les patients assujettis à une Caisse Maladie étrangère) et des documents d'assurance « couverture de soins » si vous en possédez une.
- Précisez avec quel médecin vous avez rendez-vous.
- Pour vous orienter :
 - adressez-vous à l'employé qui a enregistré votre inscription ou au bureau d'accueil,
 - demandez à un volontaire de vous accompagner si nécessaire.
- Vivalia a instauré le rappel des rendez-vous par SMS pour la plupart de ses consultations. Ainsi, un SMS vous sera envoyé pour vous rappeler la date, l'heure et le lieu de votre RDV, 3 jours ouvrables avant celui-ci. Dans ce SMS figurera un numéro de téléphone que vous pourrez former en cas de modification ou d'annulation de votre RDV. Merci de ne pas répondre par SMS au message envoyé (ordinateur qui ne pourra pas traiter votre message).

Paiements :

Une facture sera envoyée à votre adresse à la suite de votre consultation.

Annulation d'un rendez-vous :

Si vous souhaitez annuler un rendez-vous, prévenez la consultation le plus tôt possible afin que votre rendez-vous puisse être proposé à une autre personne.

Un montant forfaitaire de 19,34 euros sera réclamé au patient pour toute consultation non annulée à laquelle il ne se sera pas présenté.

i Pour prendre rendez-vous, merci de vous référer à la liste téléphonique figurant en fin de brochure p.23.





Les droits et devoirs du patient

droits

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 22/08/2002 relative aux droits du patient, vos droits en qualité de patient sont repris dans un texte paru au Moniteur belge du 26/09/2002. La loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient concerne tous les professionnels de soins (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, dentistes, infirmiers,...). Cette loi a pour but de favoriser des relations plus transparentes et de fixer clairement les droits de chacun.

Droit à la prestation de services de qualité

Vous avez droit à des soins de qualité tenant compte des connaissances médicales actuelles et des moyens disponibles.

- Vous avez droit au respect de votre dignité humaine et de votre autonomie.
- Aucune distinction de classe sociale, de nationalité, de situation financière ne peut être faite.

Droit au libre choix du praticien

Sauf en cas d'urgence

- Vous avez le droit de choisir librement la personne qui vous soigne.
- Vous avez le droit de prendre contact avec différents professionnels et de demander un deuxième avis si vous le souhaitez.
- Vous avez le droit de changer de prestataire.

Droit à l'information sur l'état de santé

Vous avez droit à tous les renseignements qui permettent de comprendre votre état de santé et son évolution ultérieure. Cette communication doit se faire dans un langage clair et compréhensible pour vous.

Droit au consentement

Vous avez le droit d'accepter ou de refuser une intervention ou un traitement. Pour que ce consentement soit vraiment libre, le médecin doit justifier l'acte qu'il propose de poser, en expliquer la nature et commenter les éventuelles contreindications.

Droit à la protection de la vie privée

L'information concernant votre santé ne peut être communiquée à des tiers. Sauf avec votre accord, seules les personnes nécessaires sont autorisées à être présentes lors des soins, examens ou traitements.

Droit de consulter le dossier médical

- Vous avez le droit de consulter votre dossier médical soigneusement tenu à jour et conservé en lieu sûr.
- En cas de décès, la consultation du dossier par l'entourage direct du patient décédé ne peut avoir lieu que de manière indirecte c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un praticien professionnel désigné par le proche souhaitant la consultation.
- Vous avez le droit d'obtenir une copie partielle ou totale de votre dossier médical :
 - soit en vous adressant au médecin spécialiste qui vous a pris en charge lors de votre hospitalisation ou d'examen médico-techniques,
 - soit en écrivant au Directeur médical en lui donnant l'autorisation de communiquer votre dossier médical au médecin de votre choix. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, prénom, adresse, date de naissance, de joindre une copie de votre carte d'identité et de mentionner le plus précisément possible les documents souhaités.

Toute demande de copie de dossier dans le cadre d'une expertise ou pour convenance personnelle sera facturée au prix coûtant.

Droit à la médiation

En application de l'article 11 de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient, les hôpitaux disposent d'une fonction de médiation.

Le service de médiation traite les plaintes qui concernent les professionnels de son établissement et met tout en oeuvre pour trouver une solution à tout problème rencontré. Tout patient peut porter plainte auprès du service de médiation compétent lorsqu'il estime qu'un de ses droits n'a pas été respecté. Le cas échéant, le patient peut être assisté par une personne de confiance.

Le médiateur sert de relais entre le patient, sa famille et l'institution. Son rôle est de restaurer le dialogue entre les parties et de résoudre le différend par la communication, en toute neutralité et en toute confidentialité. Le médiateur travaille de manière indépendante ; il ne prend parti ni pour le patient, ni pour le praticien.

Si la médiation échoue, ce service vous renseigne sur les autres possibilités de recours.

Toutes les démarches qu'entreprend le médiateur sont gratuites.

Vous pouvez vous mettre en contact avec notre médiatrice, en lui écrivant :

Médiatrice

Séverine Gilles

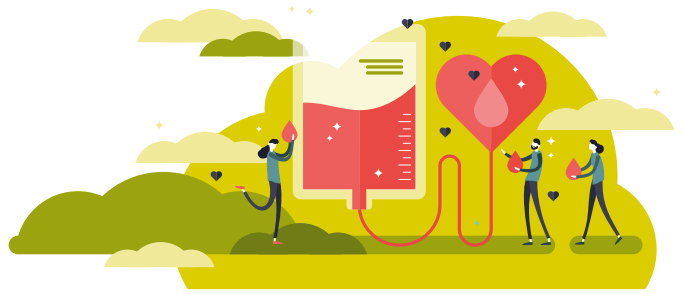
☎ 063/55.12.40 (les mardis et jeudis)

✉ severine.gilles@vivalia.be

Courrier :

M^{me} Séverine Gilles

Avenue de Houffalize 35 - 6800 Libramont



devoirs

Si le patient a des droits en vertu de la loi, il a aussi la responsabilité de collaborer au mieux avec le praticien.

Les droits repris ci-dessus impliquent des obligations de la part du malade usager de l'hôpital.

Lors des formalités d'entrée, l'employé qui vous reçoit vous explique le détail des frais à votre charge. Il vous demande de lire attentivement la déclaration d'admission avant de la signer. Ce document vous informe et vous engage à payer votre facture dans les délais prévus.

La vie en commun au sein de l'hôpital nécessite un « savoir-vivre » de la part de chacun. Respectez l'intimité des autres notamment en insistant auprès de vos visiteurs pour qu'ils respectent les heures de visite.

Tous les membres du personnel de l'hôpital (personnel chargé du nettoyage, ouvriers d'entretien, personnel de buanderie, cuisiniers, hôtesses d'accueil, employés d'admission, brancardiers, aides-soignants, infirmiers, pharmaciens, médecins,...) oeuvrent chaque jour dans le but de prendre soin de vous. Merci de les respecter.

Par ailleurs, il est important de bien informer le personnel soignant (médecins, infirmiers (M/F)) de vos problèmes de santé antérieurs.

Le personnel soignant aura également besoin de votre collaboration tout au long de votre séjour. Votre participation aux examens et à votre traitement ainsi que vos questions nous aideront à mieux vous prendre en charge. Si le médecin vous demande de rester à jeun, d'arrêter de prendre certains médicaments ou de rester dans votre chambre en cas de maladie contagieuse, respectez ces consignes.

L'apport de boissons alcoolisées et de drogues est interdit au sein de l'hôpital.

Les dégradations non accidentelles que vous occasionnerez relèveront de votre responsabilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, il est strictement interdit de fumer dans les lieux publics, dont font partie les hôpitaux.

Enfin, nous vous demandons de respecter la signalisation en matière d'utilisation du GSM dans l'hôpital. Il est interdit de l'utiliser en néonatalogie, dans les unités de soins intensifs, aux blocs opératoires, au scanner, en cardiologie et au laboratoire. Les GSM peuvent en effet perturber le fonctionnement des appareils médicaux.

Qu'en est-il du dossier médical et de la protection de la vie privée ?

Selon la Loi coordonnée du 7 août 1987 sur les hôpitaux et l'article 15 § 1^{er} de la loi relative aux droits du patient du 22 août 2002 :

- le dossier médical est informatisé,
- le dossier médical est unique,
- l'accès aux données médicales est limité à l'ensemble des médecins de l'institution et au personnel soignant et administratif concerné par les soins ou la réalisation de rapports à l'exclusion de toute autre personne,
- il existe un règlement interne sur la sécurité et la confidentialité des données informatiques médicales approuvé par le Conseil de l'Ordre des médecins et le Comité d'éthique de nos hôpitaux,
- le Comité d'éthique et la Commission informatique veillent à la bonne application de ce règlement,
- le dossier médical ne peut être utilisé qu'à des fins thérapeutiques, scientifiques ou épidémiologiques.

Les informations concernant le patient ne peuvent être utilisées à des fins autres que celles indiquées ci-dessus sans l'accord exprès de celui-ci.

Il est strictement interdit de photographier, de filmer et de publier, par quelque moyen que ce soit, l'image de toute personne – en dehors de son entourage (famille et proches) – présente au sein d'un des sites gérés par Vivalia (membre du personnel soignant/administratif/ technique, praticien professionnel de la santé, autres patients, visiteurs, etc.). **Un consentement écrit est obligatoire** pour prendre des images de toute personne et les utiliser (partage, diffusion, publication).





Vous êtes en visite

Quels sont les horaires de visite ?

Hôpital de Libramont :

Pour vous permettre de profiter de la présence réconfortante de vos parents et amis, les visites sont normalement autorisées dans les unités de soins tous les jours de 14h à 20h.

Maternité

En maternité, les visites sont autorisées pour le co-parent sans limite de temps (sauf la nuit en chambre commune).

Les seules autres visites autorisées sont celles de la fratrie du nouveau-né et ce, de 17h à 19h, tous les jours. Ces visites sont limitées pour plusieurs raisons, fondées sur les retours de parents : bébé plus serein, moins de pleurs le soir, parents plus détendus, disponibles et reposés, amélioration du lien parents-bébé(s), meilleur démarrage de l'alimentation, sentiment de développer davantage d'interactions dans une bulle familiale, etc. Merci pour votre compréhension.

Gériatrie

Pour le service de gériatrie, les visites sont autorisées de 15h à 19h.

Soins intensifs

Dans le service de réanimation – soins intensifs, les visites sont strictement limitées de 13h15 à 13h45 et de 18h à 19h. Si ces deux périodes sont si courtes, c'est afin de pouvoir effectuer les soins et assurer la surveillance du patient.

Revalidation A&B

En revalidation, les visites sont autorisées de 16h à 19h.

Hôpital de Bastogne :

Services de médecine et chirurgie

- Chambre commune : visites de 14h à 19h
- Chambre particulière : aidant proche toute la journée ainsi que la nuit, moyennant accord du patient

SOINS INTENSIFS : de 14h à 19h

Pour votre confort et une bonne organisation des soins, demandez à vos visiteurs de respecter les horaires de visite.

Si un membre de votre famille proche souhaite rencontrer votre médecin, il peut s'adresser à l'infirmier (M/F) chef du service.

A qui demander des renseignements sur l'état de santé d'un patient ?

Votre dossier médical est protégé et uniquement accessible pendant la durée de votre hospitalisation, en dehors de votre médecin, au personnel soignant qui vous a directement en charge. Aucune donnée médicale vous concernant ne peut être communiquée à des tiers (conjoint, parent) sans votre accord. En ce qui concerne les mineurs ou personnes incapables, seuls les parents au premier degré (ou la personne désignée par le juge) ont accès au dossier médical.

Quels sont les services à disposition des visiteurs ?

Libramont :

Le restaurant

Il est loisible aux visiteurs de prendre des repas au restaurant. Le restaurant est ouvert à tous de 11h30 à 13h30.

La boutique-librairie (hall d'entrée)

Vous y trouverez sandwiches, snacks, boissons fraîches et chaudes, presse et cadeaux.

Horaires : en semaine de 8h00 à 18h
les week-ends et jours fériés de 12h à 17h30.

Les distributeurs automatiques

Des distributeurs automatiques de boissons et de friandises sont à votre disposition.

Bastogne :

Le restaurant

Les visiteurs peuvent prendre des repas chauds, froids, à la carte et plat du jour au restaurant.

Horaires : ouvert tous les jours de 11h30 à 13h30, sauf le week-end et les jours fériés.

La boutique

A l'Entrée principale de l'hôpital de Bastogne se trouve une boutique : ouverte du lundi au vendredi, de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi).

La boutique est fermée le week-end et les jours fériés.

Vous y trouverez des journaux, périodiques, confiseries, objets utiles, petits cadeaux,...

Lors des visites, il est demandé aux visiteurs de :

- RESPECTER LES HEURES DE VISITE,
- éviter d'emmener des enfants en bas âge,
- respecter le silence et ne pas laisser courir les enfants,
- ne pas employer les ascenseurs réservés au transport de patients ou du personnel,
- ne pas apporter de boissons alcoolisées ni d'aliments contre-indiqués à l'état de santé de la personne hospitalisée,
- sortir de la chambre pendant les soins infirmiers, la visite du médecin ou les traitements de kinésithérapie,
- ne pas s'asseoir sur les lits,
- ne rien jeter par les fenêtres,
- respecter le matériel de l'hôpital,
- ne pas offrir de plantes en pot,
- ne pas offrir de fleurs aux soins intensifs, aux patients hospitalisés en chambre d'isolement,
- ne pas fumer dans l'hôpital,
- ne pas introduire d'animal dans l'hôpital (sauf chien d'assistance).

Selon l'évolution de la situation sanitaire liée aux différents pics épidémiques saisonniers, des mesures spécifiques relatives aux conditions de visite peuvent être d'application. Retrouvez toutes les informations sur notre site internet www.vivalia.be ou n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe médicale et soignante.

Qui donne l'autorisation de sortie ?

Votre médecin vous donnera l'autorisation de quitter l'hôpital et vous fournira toutes les informations nécessaires pour votre traitement ultérieur. Un rapport provisoire à destination du médecin traitant ainsi qu'une ordonnance s'il y a lieu et les clichés radiologiques vous seront remis afin d'assurer la continuité des soins. Conservez toujours ces clichés radiologiques, ils peuvent vous être utiles ultérieurement.

Merci de signaler votre départ au bureau des admissions ou à l'accueil information après 18h00.

En cas d'assurance complémentaire ou privée, n'oubliez pas de vous y procurer l'attestation d'hospitalisation.

Si toutefois vous désirez sortir de l'hôpital sans l'accord du médecin, nous vous demanderons de signer un document déchargeant l'établissement de toute responsabilité.

Où trouver de l'aide pour préparer votre convalescence ?

Si nécessaire, le service social, en accord avec votre médecin, vous aide dans toutes vos démarches pour faire coïncider au mieux votre sortie de clinique avec votre entrée en convalescence, en maison de repos et de soins, en rééducation, voire pour prendre contact avec une aide familiale, un infirmier (M/F) pour les soins à domicile.

Vous n'avez pas de moyen de transport pour quitter la clinique, comment faire ?

Si vous le désirez, l'infirmier (M/F) fera appel à un taxi ou une ambulance afin de vous ramener chez vous à vos frais.

Si des examens spécialisés doivent être réalisés pendant votre séjour dans un autre hôpital (aller-retour le même jour), les frais de transport en ambulance sont complètement à charge de Vivalia.



Votre fin de séjour

Quand doit-on payer la facture?

Le jour de votre départ, aucun paiement ne vous sera demandé. La clinique facturera directement à votre mutuelle les frais qui sont à sa charge (principe du tiers payant).

Pour les montants non couverts par votre mutuelle, une facture vous sera envoyée après votre sortie, reprenant :

- la partie non remboursée du séjour hospitalier (forfaits et tickets modérateurs),
- les suppléments pour l'occupation d'une chambre à un lit,
- les suppléments de produits pharmaceutiques,
- la partie non remboursée des honoraires des médecins,
- les frais divers,
- les communications téléphoniques.

Tous les états de frais sont payables au comptant ou au plus tard endéans les 10 jours à dater de la réception. Les preuves de paiement doivent être soigneusement conservées.

Un premier rappel gratuit sera envoyé. Passé le délai légal de 14 jours, un second rappel sera envoyé et comprendra des frais forfaitaires de 20€. Ce dernier fera office de mise en demeure.

En cas de non-paiement à l'échéance, le montant dû en principal sera majoré d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 25€. Il sera en outre dû, sans mise en demeure préalable, un intérêt au taux conventionnel de 8% à dater du jour de l'échéance jusqu'au jour du complet paiement.

Toute facture impayée à l'échéance de ces deux rappels sera transmise, sans autre avertissement, à nos conseils juridiques et Huissiers de Justice chargés d'obtenir par toutes voies de droit le règlement de la dette.

Tous les frais de justice seront à charge du débiteur.

Sur simple demande, VIVALIA met à disposition du patient en difficulté de paiement ses services administratifs. Le rapport de ces services permet, le cas échéant, d'accorder des facilités de paiement.

En cas de litige, de quelque nature que ce soit, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg sont compétents.

Renseignements concernant votre facture :

Libramont

Service facturation : 063/55.22.43

Bastogne

Tél. : 063/55.22.35 ou 063/55.22.36

N.B. : pour un virement depuis un compte étranger :
- IBAN : BE29 0963 8103 0064 - BIC : GKCCBEBB

Si vous éprouvez des difficultés à régler votre solde en une fois, nous vous prions de ne pas attendre la procédure prévue en cas de non paiement dans les délais, et de faire une demande par écrit pour l'échelonnement de paiement auprès de notre service comptabilité / recouvrement patients à l'adresse : Route des Ardoisières, 100 à 6880 BERTRIX (063/55.21.90).



Qualité et sécurité du patient

Votre satisfaction, c'est notre mission!

Votre parcours de soins est unique. Dans le but d'améliorer continuellement la qualité des services et des soins que nous dispensons, nous vous remercions de partager votre expérience en nous faisant part de vos impressions concernant votre séjour.

Comment donner votre avis?

Nous vous invitons à scanner le QR code pour compléter les enquêtes en ligne sur notre site internet (www.vivalia.be > Patients et visiteurs > Démarches de qualité > Enquêtes de satisfaction).

Si vous le souhaitez, des questionnaires papier sont disponibles à la demande au secrétariat de l'accueil.

Nous vous remercions pour vos retours et suggestions.

Nous vous souhaitons un prompt rétablissement et un bon retour dans votre foyer.

Numéros utiles

Médecins spécialistes qui exercent au sein des hôpitaux de Libramont, Bastogne et de la polyclinique de Vielsalm

Pour chaque spécialité, nous avons indiqué le numéro de téléphone à former pour **prendre rendez-vous en consultation**.
Les numéros renseignés correspondent à la nouvelle téléphonie mise en place au sein des institutions de Vivalia.

Lors de votre visite, n'oubliez pas de vous munir :

- de votre carte d'identité et de votre carte européenne d'assurance maladie pour les patients assujettis à une Caisse de Maladie étrangère.

Algologie – Libramont (Bât. D – étage -1)

Secrétariat : 063/55.13.12
D^r Ramona JUCU
D^r Vinciane MAGOTTEAUX
D^r Vincent PRIST

Clinique de la douleur (CMTDC – douleur chronique – Bât. D – étage -1)

Secrétariat : 063/55.13.13
D^r Vinciane MAGOTTEAUX
D^r Vincent PRIST

Algologie - Bastogne

D^r Robert FONTAINE
063/55.16.11

Anesthésiologie – Libramont (Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.44.00
D^r Guergiy BOLDIN
D^r Olivier CLARINVAL
D^r Yves DE LEVAL
D^r Sandrine GENONCEAUX
D^r Emmanuel HENDRIX
D^r Dominique HENIN
D^r Pierre JACQUEMIN
D^r Laurence LHOTEL
D^r Sybille LUXEN

Anesthésiologie – Bastogne

Secrétariat : 063/55.16.11
D^r Elise AERTGEERTS
D^r Véronique HENNUY
D^r Catherine NEY
D^r Christine REGNIER
D^r Philippe SERVAIS
D^r Didier VERTRINGE

Cardiologie – Libramont (Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.35
D^r Michel BUCHE
D^r Fabien DUPUIS
D^r Aleksandra FRENTESCU
D^r Emmanuel MORANDINI
D^r Stéphanie SELDRUM

D^r François SIMON

Cardiologie – Bastogne/Vielsalm

063/55.16.13 (B) – 080/21.67.86 (V)
D^r Nematollah AHADI
D^r Mirela CIUTEA
D^r Ziad EL HUSSEINI
D^r Luminita SCRABA

Centre Eclore – Libramont (Bât. E – étages 0 et 1)

(Revalidation pédiatrique)
Secrétariat : 063/55.63.85
D^r Fernand PAULY

Chirurgie générale – Libramont (Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.35
D^r Elisabeth DIQUAS
D^r Dominique HERMAN
D^r Philippe HERMANS
D^r Serge SOUPART
D^r Demis VASILEIADIS
D^r Christophe VINDEVOGEL

Chirurgie orthopédique – Libramont (Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.41
D^r Aleksandra BOGDAN
D^r Ali BOUTCHICHI
D^r Thierry FRANCK
D^r Alain PERDREAU
D^r Stéphane PETERS
D^r Roman WIRTZ
Firme Orthopédia

Chirurgie cardiaque – Libramont

Secrétariat : 063/55.13.35
D^r Michel BUCHE

Chirurgie plastique – Libramont (Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.41
D^r Giorgio GIUDIZIOSO

Chirurgie – Bastogne/Vielsalm

063/55.16.11 (B) - 080/21.67.86 (V)
D^r Nabil BOUABDALLAH (Chir. orthopédique)
D^r Valérie BOUGARD (Chir. viscéral)
D^r Joris DEQUAE (Chir. orthopédique)
D^r Giorgio GIUDIZIOSO (Chir. plastique)
D^r Etienne HAMOIR (Chir. viscéral)
D^r Djillali NAIT MAZI (Chir. viscéral & vasculaire)
D^r Serge SOUPART (Chir. abdo & vasculaire)
D^r Henry VAN CAUWENBERGE
(Chir. orthopédique)

Clinique de la mémoire – Libramont (Bât. D – étage 2)

Secrétariat : 063/55.13.12
D^r Stéphanie LEPAGE
D^r Nathalie ONCLINX

Clinique de la ménopause – Libramont (Bât. F – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.11
D^r Stéphanie LEPAGE

Clinique du poids – Libramont (Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.60.40
D^r Dominique HERMAN

Clinique du sein – Libramont (Bât. D – étage 0)

Infirmière coordinatrice : 063/55.49.00
Secrétariat oncologie : 063/55.13.24
Secrétariat gynécologie : 063/55.13.11

Convention 9.50 – Libramont (Bât. D – étage -1)

Secrétariat : 063/55.13.12
D^r Haykel KAMMOUN

Convention CPAP – Libramont (Bât. D – étage 2)

Secrétariat 063/55.13.15
Infirmières 063/55.44.19

Convention Oxygénothérapie – Libramont (Bât. D – étage 2)

Secrétariat : 063/55.44.17
Technicien 0495/48.42.92

Dermatologie – Bastogne/Vielsalm

063/55.16.33 (B) – 080/21.67.86 (V)

D^r Françoise MAUHIN

Diététique – Libramont

(Bât. F – étage 1)

Secrétariat : 063/55.60.46

Consultation sur rendez-vous

Endocrinologie – diabétologie –

Libramont (Bât. D – étage 2)

Secrétariat : 063/55.13.25

D^r Jean-Alain DECERF

D^r Sabine DECKERS

D^r Anne DYSSSELEER

Infirmière diabétologie : 063/55.44.12

Diététicienne diabétologie : 063/55.60.46

Endocrinologie-Diabétologie –

Bastogne/Vielsalm

Secrétariat : 063/55.16.34

D^r Maria DUNCA

Equipe mobile d'accompagnement

et de soins continus – Libramont

(Bât. F – étage 2)

063/55.64.70

D^r Nicolas FRUSCH

D^r Morgane SALMON

Equipe mobile de soins continus -

Bastogne

063/55.48.88

Gastro-entérologie – Libramont

(Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.31

D^r Nicole BOTEMBE

D^r Cristina DRAGEA

D^r Jean-Paul MARTINET

Gastro-entérologie Bastogne/

Vielsalm

063/55.16.13 (B) – 080/21.67.86 (V)

D^r Rami ABU SERIEH

D^r Nicole BOTEMBE

D^r Pascal DE LEEUW

Gériatrie – Libramont

(Bât. D – étage 2)

Hôpital de jour gériatrique : 063/55.42.65

Gynécologie – obstétrique –

Libramont (Bât. F – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.11

D^r Pierre BINDELS

D^r Roxana CIUBOTARU

D^r Alain CLAUDOT

D^r Félicie HANNARD

D^r Sophie HERMAN

D^r Nicolas PIROT

D^r Christophe SOUPART

D^r Lara TABURIAUX

Gynécologie-Obstétrique –

Vielsalm

Secrétariat : 080/21.67.86

D^r Daniel SKA

Hématologie – Libramont

(Bât. D – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.24

D^r Nicolas WEYNANTS

Kinésithérapie – Libramont

(Bât. D – étage -1)

Secrétariat : 063/55.61.59

Laboratoire Biologie clinique –

Libramont (Bât. A – étage 2)

Secrétariat : 063/55.13.55

D^r Pierre BASTIN

M. Radouan HARKATI

M. Alexandre WINCKERT

Laboratoire de biologie clinique –

Bastogne / Vielsalm

063/55.16.45 (B) – 080/21.67.86 (V)

D^r Jacques FREYMANN

Laboratoire – Anatomopathologie

– Bastogne

Secrétariat : 063/55.44.52

D^r Nancy DETREMBLEUR

D^r Anne GODON

D^r Manuela VIVARIO

Polysomnographie - Laboratoire

du sommeil – Libramont

(Bât. D – étage 0)

D^r Pierre SCORY 063/55.13.15

D^r Stéphane NOEL 063/55.22.40

Médecine nucléaire – Libramont

(Bât. G – étage -1)

Secrétariat : 063/55.13.21

D^r Patrick ZIEGELS

Médecine physique et revalidation

– Libramont (Bât. D – étage -1)

Secrétariat : 063/55.13.12

D^r Roxanne JOASSIN

D^r Haykel KAMMOUN

D^r Thierry MONFILS

Néphrologie – Libramont

(Bât. G – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.35

D^r Philippe DELAEY

D^r Henri GERMANOS

D^r Cristina MILÉA

Néphrologie – Bastogne

063/55.49.10 (supervision autodialyse)

Neurochirurgie – Libramont

(Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.45

D^r Peter HANTOS

Neurologie – Libramont

(Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.45

D^r Michel DUPUIS

D^r Stéphane NOËL

D^r Nathalie ONCLINX

Neurologie – Bastogne/Vielsalm

063/55.16.13 (B) – 080/21.67.86 (V)

D^r Patrick LENARDUZZI

D^r Jean-Louis PEPIN

Neuropsychologie – Bastogne

063/55.16.13

M^{me} Justine AUVERTUS

Oncologie – Libramont

(Bât. D – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.24

Dr Mounira EL DEMERY

Dr Frédéric FORGET

Dr Nicolas FRUSCH (oncologie pulmonaire)

Dr Fanny PRIOD

Ophtalmologie – Bastogne

D^r Philippe PHILIPPART

Oto-Rhino-Laryngologie –

Libramont (Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.23

D^r Marie-France AVRIL

D^r Jean-Pierre ELOY

D^r Peter MULLER

Oto-rhino-laryngologie –Bastogne/

Vielsalm

Secrétariat : 080/21.67.86 (V)

D^r Benoît MARTIAT

Pédiatrie – Libramont

(Bât. F – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.11

D^r Emilie BOURCY

D^r Philippe DACIER

D^r Geneviève FRANCKART

D^r Valentine HERBEUVAL

D^r Jean-Paul MISSON

D^r Pierre PHILIPPET

D^r Laurence RIXHON

Pédiatrie – Bastogne

Secrétariat : 063/55.16.32

D^r Martin HORTH

Pneumologie – Libramont

(Bât. D – étage 2)

Secrétariat : 063/55.13.15

D^r Nicolas FRUSCH

D^r Emmanuel LEYDER

D^r Ivan PELLEGRINI

D^r Pierre SCORY

Pneumologie – Bastogne

Secrétariat : 063/55.16.33

D^r Jean-Marie KATALAY
D^r Codrin POPA
D^r Tamim SALEM

Procréation Médicalement

Assistée (PMA) – Libramont (Bât. F – étage 2)

Secrétariat : 063/55.43.25

Psychologie – Libramont

(Bât. D – étage 2)

Secrétariat : 063/55.13.00

Imagerie médicale (Radiologie)

– Libramont (Bât. G – étage -1)

Secrétariat : 063/55.13.51

D^r Julia BOGDAN
D^r Alvaro CORTES
D^r Louise DUQUESNE
D^r Jérémy LINERS
D^r Dominique VAN MIGEM
D^r Vasile Sorin VASAI
D^r Mihaela VLAD

Imagerie médicale (Radiologie)

– Bastogne/Vielsalm

063/55.16.55 (B) – 080/21.67.86 (V)

D^r Julia BOGDAN
D^r Alvaro CORTES
D^r Louise DUQUESNE
D^r Jérémy LINERS
D^r Dominique VAN MIGEM
D^r Vasile Sorin VASAI
D^r Mihaela VLAD

Radiothérapie – Libramont

(traitements des cancers)

(Bât. A – étage -1)

Secrétariat : 063/55.13.19

D^r Mia MEYNS
D^r Philippe NICKERS

Soins intensifs – Libramont

(Bât. A – étage 0)

063/55.43.60 ou 063/55.43.70

D^r Alexandra FRENTESCU

Soins intensifs – Bastogne

063/55.48.90

D^r Elise AERTGEERTS
D^r Benoît DENIS
D^r Pierre-Yves MACHUROT
D^r Ossama MORAD

Soins palliatifs – L'Aubépine

– Libramont (Bât. D – étage 2)

Secrétariat : 063/55.43.72

D^r Nicolas FRUSCH
Dr Morgane SALMON

Stomatologie – Libramont

(Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.41

D^r Maryam MEHBOD

Stomatologie – Bastogne

Secrétariat : 063/55.16.33

D^r Evrard DONY

Tabacologie – Bastogne

Secrétariat : 063/55.16.90

D^r Monika TALLSUND

Urgences – Libramont

(Bât. A – étage -1)

Secrétariat : 063/55.43.80

D^r Thierry GROLLINGER
D^r Anne-France HUBERT
D^r Laurent KIRSCH
D^r Jean-Luc LEJEUNE
D^r Franck VAN TRIMPONT

Urgences – Bastogne

Secrétariat : 063/55.48.51

D^r François ETOLO
D^r Yves MIMY
D^r Doua SOULEYMANOU

Urologie – Libramont

(Bât. A – étage 0)

Secrétariat : 063/55.13.41

D^r Frédéric LEDUC
D^r Louisa SOUKANE
D^r Roland VAESEN
D^r François VAESEN

Urologie – Bastogne

Secrétariat : 063/55.16.11

P^r Robert ANDRIANNE
D^r Vlad NECHIFOR
D^r Maxime SEMPELS
P^r David WALTREGNY

PARKING

Un parking payant est à votre disposition à l'entrée de l'hôpital de Libramont.
Un parking non payant se trouve face à l'hôpital (parking du stade de football).
Parking gratuit à l'hôpital de Bastogne.

Numéros pratiques

Hôpital Vivalia de Libramont –

Avenue de Houffalize, 35 à 6800 LIBRAMONT

Numéro général : 063/55.13.00

Fax accueil : 063/55.76.03

Service accueil patients : 063/55.13.00

Urgences : 063/55.43.80

Pour atteindre un patient, former le 063/55.13.00 et taper «2».

Pré-hospitalisation : 063/55.44.00

Admissions patients : 063/55.13.05

Gestion des lits : 063/55.22.40

Service social : 063/55.23.94

ou 063/55.23.97 ou 063/55.24.00

ou 063/55.24.03 ou 063/55.24.06

Laboratoire : 063/55.13.55

Radiologie/scanner : 063/55.13.51

RMN : 063/55.13.51

Médecine nucléaire : 063/55.13.21

Facturation – contentieux : 063/55.22.43

Comptabilité/recouvrement patients

(échelonnement patients) : 063/55.21.90

Médiateur : 063/55.12.40

Hôpital Vivalia de Bastogne –

Chaussée de Houffalize, 1 à 6600 BASTOGNE

Centrale : 063/55.16.00

Urgences : 063/55.48.51

Service social : 063/55.49.67

Laboratoire : 063/55.16.45

Imagerie médicale : 063/55.16.55

Médecine nucléaire : 063/55.16.34

Facturation/contentieux : 063/55.22.35

ou 063/55.22.36

Comptabilité/recouvrement patients

(échelonnement paiements) : 063/55.21.90

Convention diabétique : 063/55.16.34

Médiateur : 063/55.12.40

Service relation d'aide : 063/55.48.89

Pour atteindre un patient, former le 063/55.16.00 et taper «2».

Polyclinique Vivalia Saint-Gengoux -

Rue de la Clinique, 15 à 6690 VIELSALM

Accueil consultations 080/21.67.86

Prises de sang 080/21.67.86

(en semaine de 8h00 à 9h30 ou sur rendez-vous)

Cette brochure d'accueil a été réalisée grâce au parrainage des entreprises représentées dans ce livret.

Les renseignements contenus dans cette brochure sont communiqués à titre informatif et susceptibles d'être modifiés en cours d'année.